

**RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
CONCOURS INTERNE, TROISIÈME CONCOURS**

**SESSION 2017**

**RÉPONSES À UNE SÉRIE DE QUESTIONS**

**ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :**

**Réponse à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 2 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Pénalités appliquées :

- copie négligée (soin, calligraphie, présentation) : - 0,5 point ;
- au-delà de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe : - 1 point.

*Ce sujet comporte en tout 8 questions : 2 questions notées sur 4 points, 6 questions notées sur 2 points.*

*Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.*

**Question 1 (4 points)**

Le département à l'issue de l'acte III de la décentralisation.

**Question 2 (4 points)**

Quelles marges de manœuvre pour les collectivités territoriales en matière de tarification des services publics locaux ?

**Question 3 (2 points)**

La rationalisation de la carte intercommunale.

**Question 4 (2 points)**

Les dépenses locales d'investissement.

**Question 5 (2 points)**

Les modes d'accès à la fonction publique territoriale.

**Question 6 (2 points)**

Qu'est-ce qu'une mutualisation des services réussie ?

**Question 7 (2 points)**

Les collectivités territoriales et le transport public.

**Question 8 (2 points)**

Comment les citoyens peuvent-ils accéder aux informations sur les finances de leur collectivité ?